



SMAEP du Pas des Bêtes
Syndicat Mixte d'Adduction
d'Eau Potable du Pas des Bêtes

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes**

Séance du 23 avril 2024

Date de Convocation
12.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois avril à 10 heures 30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du SMAEP à LAGARRIGUE sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage
23.04.2024

Présent(e)s : Mmes CABROL Jacqueline, MADAULE Christiane, MM. AZAM Bernard, BATTUT Jean-Louis, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, CUCULLIÈRES David, GONÇALVES Manuel, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, PHILIPPOU Didier, RAYSSÉGUIER Christian, VAUTE Alain.

Nbre Délégué(e)s : 16
En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s :
MM. GARRIGUES Jean-Pierre (procuration à M. MATHIEU Francis), MARCOU Philippe (procuration à M. VAUTE Alain), MONTAGNÉ François (procuration à M. GONÇALVES Manuel).

Présent(e)s : 13
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.
M. Jean-Louis BATTUT a été élu Secrétaire de séance.

Délibération 2024-015

Objet : Autorisation donnée au Président de signer la « convention de transfert préalable dans le domaine public », relative à l'aménagement d'un Lotissement situé Lieu-dit HAUTERIVE, Commune du PONT-DE-L'ARN. (Convention en annexe).

Monsieur le Président informe l'assemblée de l'objet de cette convention, réunissant six parties prenantes, dont le SMAEP DU PAS DES BÊTES, en ce qui concerne les réseaux sous voirie d'eau potable, et doit définir les modalités de leur transfert dans le domaine public.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, se prononce favorablement à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance,

Jean-Louis BATTUT,



Le Président,

Vincent COLOM